

BRÉCEY - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Présents : M. AUBRAYS, M. HAMELIN, Mme PIGEON, M. DUBOURG, Mme YVON, M. PICHON, M. PESLIN, M. LEVERNEUIL, M. BAZIN, Mme CHAUSSIERE, M. LEBIGOT, Mme RIVIERE, Mme LEVILLAIN, Mme SANGLEBOEUF, M. PÉPIN, Mme PIQUET, Mme DECHANCÉ.

Excusés : M. LEBEDEL, Mme GIROULT.
M. LEBEDEL a donné pouvoir à M. AUBRAYS.

Secrétaire : Mme YVON.

Approbation PV

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 26 mai 2026.

D2026/06/01 Convention de transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sollicitée par les services de l'Éducation Nationale dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » pour contracter une convention relative à un transfert de propriété de matériel financé par l'État dans le cadre d'un projet pédagogique.

Les biens concernés sont du matériel de robotique et informatique achetés par les crédits du Fonds Innovation Pédagogique dans le cadre du projet « un parcours de programmation à l'aide de la robotique » pour un montant de 3 093,83 €. La propriété de ces biens sera transférée à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la présente convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les opérations comptables nécessaires à ce transfert.

D2026/06/02 Convention avec l'OGEC relative à la cantine de l'école Jeanne d'Arc

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune prépare et assure le service des repas de la cantine de l'école Jeanne d'Arc.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire tacitement la convention régissant l'utilisation des locaux de la cantine de l'école Jeanne d'Arc avec l'OGEC à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la présente convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

D2026/06/03 Marché de travaux - programme de voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée pour le programme 2026 de travaux de voirie.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS ST-LÔ pour un montant de 107 772,00 € HT soit 129 326,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de l'entreprise COLAS ST-LÔ d'un montant de 107 772,00 € HT soit

129 326,40 € TTC pour le programme 2026 de travaux de voirie ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

D2026/06/04 Marché de travaux – création d'un terrain de football synthétique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°D2026/01/07 du 27 janvier 2026, le Conseil municipal a approuvé le principe de création d'un nouveau terrain de football synthétique.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement des conclusions de l'étude de programmation engagée par la commune et du projet de regroupement des écoles. Il vise à remplacer l'équipement existant arrivant en fin de vie, à améliorer les conditions de pratique sportive et à permettre une meilleure intégration des futurs aménagements scolaires et de circulation.

À l'issue des études d'avant-projet, le scénario n°2 a été confirmé comme étant la solution la plus adaptée aux besoins identifiés par la commune et le montant inscrit au budget.

Afin de réaliser cette opération, une consultation des entreprises a été lancée le 7 mai 2026 sous la forme d'un marché de travaux composé de trois lots selon un estimatif de 852 000 € HT.
Les candidats avaient jusqu'au 5 juin 2026 à 12h00 pour remettre une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 juin 2026 a choisi les offres des entreprises suivantes :

DÉSIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DES MARCHÉS (HT)
LOT 01 – TERRASSEMENT / VRD	PIGEON TP NORMANDIE	133 007,25 €
LOT 02 – DRAINAGE / SOLS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS / CLOTURES	PIGEON TPLA	492 228,16 €
LOT 03 – ÉCLAIRAGE	STE MANCHE	72 983,20 €
MONTANT TOTAL HT		698 218,61 €
MONTANT TOTAL TVA 20,00%		139 643,72 €
MONTANT TOTAL TTC		837 862,33 €

Il convient désormais d'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération afin de tenir compte des résultats de la consultation ainsi que de l'ensemble des dépenses annexes nécessaires à la réalisation du projet.

Le coût prévisionnel de l'opération est désormais estimé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
Création d'un terrain de football synthétique				
DÉPENSES				
Nature des dépenses		Montant HT		
Maîtrise d'œuvre		19 800,00 €		
Études complémentaires et frais annexes		17 066,75 €		
Travaux		698 218,61 €		
Équipements sportifs		10 575,00 €		
Total		745 660,36 €		
RECETTES				
	Pourcentages	Montant HT	TVA à 20 %	Montant TTC
DETR / DSIL	20 % (des dépenses éligibles)	129 567,31 €		
Autofinancement	80 %	616 093,05 €		
Coût total	100,00%	745 660,36 €	149 132,07 €	894 792,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec dix-sept voix pour et une voix contre :

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux pour la création d'un terrain de football synthétique tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **Approuve** le plan prévisionnel de financement actualisé de l'opération de création d'un terrain de football synthétique ;
- **Sollicite** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État au titre de la DETR, de la DSIL et de tout autre dispositif mobilisable et le concours financier du Conseil départemental de la Manche ainsi que de tout autre partenaire susceptible d'accompagner le projet ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2026/06/05 Travaux Pont des Pêcheries - avenants

Dans le cadre des travaux de réparation du Pont des Pêcheries, il est nécessaire de valider des avenants au marché initial. Monsieur le Maire présente le détail de ces avenants :

- **Lot unique -- Entreprise LTP LOISEL**

Les travaux de nettoyage et de terrassements en déblais du pont ont fait constater sur site différents éléments dégradés qui ne pouvaient pas être identifiés dans les études de conception, il en résulte les avenants suivants pour un montant qui s'élève à 9 785 € HT, ce qui porte le montant du marché 148 685 € HT, soit 7,04 % du marché initial :

Descriptif	Montant HT
Comblement de la dalle supérieure par mortier de réparation et béton	2 000,00 €
Reprise des 2 longrines en béton sur la culée Nord-Ouest	2 600,00 €
Dépose des bordures existantes	335,00 €

Fourniture de nouvelles bordures en granit	3 250,00 €
Adaptation des platines des garde-corps	1 600,00 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ces avenants avec l'entreprise titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés relatifs aux travaux de réparation du Pont des Pêcheries tels que présentés ci-dessus.

D2026/06/06 Travaux d'aménagement de la rue des Pèlerins - avenants

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Pèlerins, il est nécessaire de valider des avenants aux marchés initiaux. Monsieur le Maire présente le détail de ces avenants :

- **Lot unique -- Entreprise LTP LOISEL**

Suite à la commande de travaux supplémentaires, il en résulte les avenants suivants pour un montant qui s'élève à 46 222,40 € HT, ce qui porte le montant du marché à 284 987,40 € HT, soit 19,36 % du marché initial :

Descriptif	Montant HT
Reprise de l'écluse d'entrée de la Place de l'Hôtel de Ville	4 458,40 €
Réalisation du GC éclairage pour le SDEM50 (tranchée, fourreau, câblette de terre)	4 450,50 €
Réalisation de réseau EU pour la desserte des toilettes publiques	2 601,00 €
Purge de voirie sur l'ensemble de la RD	29 559,50 €
Aménagement d'une voie de liaison parking de la pharmacie	5 153,00 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ces avenants avec l'entreprise titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés relatifs à l'aménagement de la rue des Pèlerins tels que présentés ci-dessus.

D2026/06/07 Subvention à l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Brécey

Madame Noémie PIQUET et Madame Clara DECHANCÉ adhérentes de cette association ne participent pas au vote et Monsieur AUBRAYS ne fait pas valoir le pouvoir de Monsieur LEBEDEL, également concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 782,84 € à l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Brécey pour l'organisation du spectacle « son et lumière » du 12 juillet 2026.

D2026/06/08 Retrait de la délibération D20260507 du 26 mai 2026 portant création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité au Service scolaire

Par délibération n° 20260424 du 27 avril 2026, le Conseil municipal a créé un emploi pour accroissement temporaire d'activité au sein du service scolaire correspondant à un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 34h30 hebdomadaires.

À la suite de nouveaux éléments portés à la connaissance de la commune concernant l'organisation du service et les modalités de prise en charge d'une partie du temps de travail du poste, il est apparu nécessaire de réexaminer les caractéristiques de cet emploi. Dans l'attente d'une décision définitive sur ces éléments, le Conseil municipal a, par délibération n° 20260507 du 26 mai 2026, créé un emploi similaire sur la base d'un temps de travail de 29h30 hebdomadaires.

Les réponses et confirmations obtenues depuis lors permettent désormais de maintenir les caractéristiques initialement définies par la délibération n° 20260424 du 27 avril 2026, correspondant à un temps de travail de 34h30 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au retrait de la délibération n° 20260507 du 26 mai 2026,
- **Précise que** les dispositions de la délibération n° 20260424 du 27 avril 2026 demeurent applicables.

Désignation des jurés d'assise

Désignation de 6 personnes tirées au sort parmi les électeurs

**Le Secrétaire de séance,
Laëtitia YVON**

**Le Maire,
Philippe AUBRAYS**

